

Mode de scrutin pour l'élection des conseillers départementaux ENFIN UNE AVANCÉE POUR LA PARITÉ

Communiqué de presse – 18 janvier 2013

Le Laboratoire de l'égalité se félicite du début des discussions parlementaires sur le projet de loi réformant le mode de scrutin pour l'élection des futurs conseillers départementaux, instaurant notamment un scrutin binominal pour l'élection d'un homme et d'une femme par canton.

En faisant le choix de ce mode de scrutin inédit en France, le gouvernement s'engage clairement dans la construction de la parité, telle qu'elle est inscrite dans l'article 1^{er} de notre Constitution.

Par cette réforme, les conseils départementaux sortis des urnes en 2015 seront des assemblées paritaires, reflets fidèles de notre société.

Au-delà de la question du redécoupage électoral, le Laboratoire de l'égalité appelle les sénateurs qui vont débattre pendant une semaine à dépasser les clivages partisans et à s'engager résolument par leur vote en faveur de la parité.

Le Laboratoire de l'égalité rassemble 900 hommes et femmes qui partagent une culture commune de l'égalité. Tous, quelle que soit leur sensibilité politique, sont déterminés à mobiliser des moyens pour obtenir une mise en œuvre effective de l'égalité professionnelle. Les membres sont issus de différentes sphères : associations, entreprises, réseaux de femmes, fonction publique, syndicats, monde politique, recherche, médias, blogosphère...

Contacts:

Hélène Kloeckner (coordinatrice) 07 86 80 22 87 helene.kloeckner@laboratoiredelegalite.org Olga Trostiansky (secrétaire générale) 06 77 02 71 26 www.laboratoiredelegalite.org